

Conditions d'organisation d'un « Challenge Avenirs ».

→ Le « challenge Avenirs » sert de support pour la délivrance du Pass'compétition Natation Course et Eau Libre.

Minimum : 2 clubs présents lors d'une session.

Catégorie d'âge « Avenirs » (jusqu'au 31 décembre 2021) :

- Filles 10 ans et moins (2011 et après)
- Garçons 11 ans et moins (2010 et après)

Chaque nageur devra :

- prendre **une licence « Compétiteur »** pour s'inscrire à ce challenge.
- Avoir son **Sauv'nage et son Pass'sports de l'eau validés avant** le jour de la session du « Pass'compétition ».

Programme : 9 épreuves individuelles :

-Quatre 25m : Papillon, dos, brasse et nage libre

-Trois 50m « mixtes » : 25m papillon-25m dos ; 25m dos-25m brasse ; 25m brasse-25m nage libre.

-Deux 100m : 100m nage libre ; 100m4nages.

Bassin pour le déroulement des épreuves : 25m

Organisation :

Dans le cadre des aménagement de l'ENF, l'organisation suivante peut être mise en place avec le consentement de la Ligue Grand Est ou du comité de Moselle de Natation (si délégation) :

- **Lieu** : Le pass'compétition peut être organisé directement par un club. Ce dernier devra avoir son **agrément ENF valide pour la saison** et **être à jour de ses affiliations** (FFN, Ligue et CD 57).

- **Encadrement** : Prévoir un jury habituel de compétition (juges, starter, chronométreurs, chambre d'appel, ...). De plus, le club organisateur s'engage à avoir, dans ce dernier, au minimum 2 personnes titulaires du certificat ENF3 ou 1 officiel A « Natation Course » et 1 ENF3 le jour de la session (dont une des 2 personnes, extérieure au club).

- **Déclaration préalable** de la session Pass'compétition auprès de la Ligue régionale et du département (si délégation) au moins 7 jours avant la dite session. Cette déclaration doit préciser : la date, le lieu, les horaires, les noms, IUF FFN et / ou n° certif ENF3 des évaluateurs présents.

- **Création** de la manifestation sportive sur Extranat par la Ligue Grand EST ou Comité Départemental. Une délégation de gestion peut être allouée en faveur du club organisateur. Ce format de compétition s'intitule : « Challenge Avenirs Départemental » (Type 297). Seul ce type de compétition sera pris en compte pour gérer le Challenge Avenirs. Tout autre résultat, issu d'autres formats sera rejeté par le système.

- **Résultats** : Après chaque session, dans un délai de 15 jours maxi, le club organisateur doit remonter les résultats à la Ligue Régionale (avec copie au CD 57) qui enregistre ces derniers dans la rubrique ENF sur Extranat.

- **Délivrance et validation du Pass'compétition Natation Course et Eau Libre** : La validation du Pass'Compétition dans le cadre du « Challenge Avenirs » est soumise à la réalisation de 5 des 9 épreuves composant le circuit, dont à minima : deux 25m(sur les 4), deux 50m Mixtes (sur les 3) et un 100m (sur les 2 du programme). Les pass'compétition seront validés par la FFN au cours de la semaine suivant la réussite de la 5^{ème} des 9 épreuves à la condition expresse que le Sauv'Nage ET le Pass'Sports de l'eau aient été préalablement validés.